

GHOULAMALLAH À PROPOS DE LA DÉSIGNATION DU MUFTI DE LA RÉPUBLIQUE :

«Bouteflika est l'unique décideur»

La désignation d'un mufti de la République, et d'une institution du «lftaa», est du seul ressort du président de la République. «C'est une décision constitutionnelle. Le président de la République est le seul à pouvoir en décider», estimait, hier, Bouabdallah Ghoulamallah lors de son passage au forum d'El Moudjahid.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - Prévus l'an dernier, et rapportée au Ramadan de cette année, la décision de désigner un mufti de la République semble «banie» du ministère des Affaires religieuses.

Le ministre, qui a passé en revue les problèmes affectant son secteur, a soutenu que l'annulation du hadj dépendra du Haut conseil islamique.

Action préventive, cette annulation visait à éviter les risques de contagion parmi les 36 000 hadjis et 100 000 pèlerins recensés pour la omra.

«Nous ne pouvons pas prendre une décision spécifique à l'Algérie» soutenait le ministre, en certi-

fiant que toutes les dispositions sanitaires ont été prises pour la prise en charge des pèlerins.

Interrogé sur la campagne d'évangélisation menée en Algérie, Ghoulamallah appelle à une distinction entre «évangélistes et chrétiens».

«Les évangélistes ne sont pas des chrétiens. Ce sont des sectes qui veulent semer la pagaille dans le pays», lance Ghoulamallah, en désignant les jeunes évangélistes recensés en Kabylie.

Pis encore, le ministre réitère «j'assimile les évangélistes aux terroristes». Dans un discours contradictoire, Ghoulamallah

affirme pourtant que la liberté de culte est bien garantie par la Constitution.

A en croire ses propos, l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites sont libres. «Nous n'avons pas l'intention d'oppresser les Algériens. Ils sont libres mais nous voulons qu'ils vivent leur liberté consciemment.»

Une liberté surveillée, quoi ! Revenant sur l'accreditation d'un organisme représentant la communauté juive en Algérie, il estimera que la communauté juive a une association qui existe bien avant l'indépendance et continue d'exister. «La loi ne permet pas d'empêcher les minorités religieuses à accomplir leur culte», faisant allusion aux associations juives et chrétiennes établies en Algérie.

Concernant la zakat, «les citoyens sont plus confiants depuis la reprise du fonds de la zakat, il y a six ans». Selon le ministre, les dons collectés sont mieux répartis aux nécessiteux.



«C'est une décision constitutionnelle.»

Photos : Samir Sid

Dans ce sens, le ministre soutient que le Nissab sera plus important, vu que la récolte agricole a été très fructueuse cette année. «25% du fonds seront destinés à la réhabilitation des

mosquées», estime le ministre. Enfin, une commission permanente pour la préservation du livre sacré sera bientôt mise en place. Elle aura pour mission de s'occuper de tout ce qui a

trait au saint coran, depuis sa transcription, sa distribution et sa lecture. Il s'occupera également de la délivrance d'agrèments aux calligraphes.

W. Z.

AFFAIRE DES CADRES DE LA DGSN

3 ans de prison pour l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police

L'ex-directeur de l'Ecole supérieur de police de Châteauneuf a été condamné, hier, par le tribunal correctionnel de Sidi-M'hamed à trois années de prison dont une avec sursis. La même juridiction a prononcé des peines allant de deux années à une année avec sursis respectivement à l'encontre de l'ex-commissaire de police Corso Abdelkader, de Zebouchi et Amrar Sid, alors que Ziane Khaled a été relaxé.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les huit autres personnes poursuivies dans la même affaire, mais non détenues et contre lesquelles l'avocate générale a requis des peines de cinq années de prison ferme, ont tous bénéficié de la relaxe.

Il s'agit notamment de Guettaf, Sansari, Hanane, Bouraï, Hadadi et Ouahab, pour lesquels les avocats ont plaidé la relaxe.

Pour rappel, dans cette affaire, 12 personnes, dont 5 en détention, ont comparu devant la deuxième chambre pénale du tribunal correctionnel de Sidi M'hamed pour trafic d'influence, abus de pouvoir et faux et usage de faux.

Les personnes mises en cause exerçaient

toutes au niveau de l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf. Pour rappel, cette affaire avait éclaté au lendemain d'une lettre anonyme faisant état d'un trafic autour des examens d'accès au grade de commissaire principal, citant notamment le commissaire Corso Abdelkader.

La lettre en question a été adressée au directeur général de la Sûreté nationale, qui avait aussitôt exigé l'ouverture d'une enquête. Lors de son passage à la barre, le représentant de la Direction générale de la Sûreté nationale, Acef Rabia, avait affirmé «qu'il y a eu une fraude, trafic d'influence et abus de pouvoir de la part des mis en cause».

Des propos que le principal mis en cause dans cette affaire, en l'occurrence l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de Châteauneuf ainsi que Dridi Merzouk avaient niés. Il avait expliqué que «les erreurs constatées sur les copies sont d'ordre administratif et de ce fait n'ont aucune incidence sur les résultats des épreuves».

Il avait déclaré également que «les correcteurs sont en majorité des directeurs centraux de la DGSN, alors que ceux de l'école ne constituent que la minorité», tout en se demandant «comment mon nom a-t-il pu être cité dans cette affaire».

Dridi Merzouk ajoutera que depuis dix ans, «la hiérarchie l'instruisait d'ajouter des points à certaines catégories comme les officiers de la police judiciaire et des unités de sécurité (URS) ainsi que les artificiers».

Il avait rappelé que dès qu'il avait été informé de la lettre anonyme, il a lui-même demandé une

enquête sur le cas Corso Abdelkader.

«Il n'y a pas eu de trafic ; d'ailleurs, une mission de contrôle de la Fonction publique a revu toutes les épreuves et elle n'a rien trouvé d'anormal», n'a cessé de répéter l'ex-directeur de l'Ecole supérieure de police.

Le procureur, quant à lui, resté silencieux durant les débats, a requis 10 ans de prison contre Dridi, 8 contre Zebouchi Fateh, 5 contre Guettaf, Ziane, Boudraâ, Ouahab et Corso, ainsi qu'une peine d'un an contre Hadadi, Sansari et Hamr El-Aïn.

Les plaidoiries qui ont vu près d'une quinzaine d'avocats se succéder à la barre ont été axées sur le fait que «le cahier des charges tel qu'élaboré par la Fonction publique a été respecté scrupuleusement». «Il y a eu respect de la réglementation et à aucun moment on a vu ces soi-disants victimes qui auraient été lésées lors de ce concours», a-t-on indiqué.

A. B.

ALI TOUNSI À BLIDA :

«Je demande aux policiers d'être à l'écoute du citoyen»



Le directeur général de la Sûreté national, Ali Tounsi, a assisté, hier, à la cérémonie de sortie d'une nouvelle promotion de 280 officiers de l'ordre public de l'Ecole de police de Soumaâ à Blida. Elle a été baptisée au nom de Allaoua Mkimeh, un policier décédé en 2006 dans une embuscade à Jijel.

Au cours de sa visite, il a assisté à la sortie de la première promotion de 40 chauffeurs dépendant de la Direction nationale des prisons qui ont suivi une formation de trois mois.

«Je suis satisfait du niveau de la formation de nos policiers. Et c'est grâce à ces écoles que nous avons une police performante», dira Ali Tounsi avant d'ajouter : «Je demande aux policiers d'être toujours à l'écoute du citoyen».

A noter que le directeur général de la Sûreté nationale avait inauguré précédemment une sûreté urbaine à la cité des 1024 logements à Ouled Yaïch ainsi qu'un célibatorium de 200 lits. Il a également visité une PMI pour les femmes de policiers située à la cité des 400 logements à Ouled Yaïch pour laquelle il dira qu'il reviendra dans six mois pour s'enquérir de la qualité de son fonctionnement.

Cette information a mis fin à toutes les spéculations relatives à son départ imminent.

Enfin, Ali Tounsi a honoré les enfants de policiers qui ont décroché le baccalauréat ainsi que les tireurs d'élite.

M. B.